

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE SAINTES**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 8 juin 2021**

Date de convocation : mercredi 2 juin 2021

Délibération n° CC_2021_123
Nomenclature : 1.1.15

Nombre de membres :

En exercice : 64

Présents : 46

Votants : 53

Pouvoirs :

Mme Annie GRELET à M. Jean-Luc FOURRE, M.
Pascal GILLARD à M. Fabrice BARUSSEAU, Mme
Renée BENCHIMOL-LAURIBE à M. Pierre DIETZ,
M. Charles DELCROIX à M. Joël TERRIEN, Mme
Dominique DEREN à M. Ammar BERDAI, M.
Jean-Philippe MACHON à M. Philippe ROUET,
Mme Véronique TORCHUT à Mme Marie-Line
CHEMINADE

Ne prend pas part au vote : 0

OBJET : Achat d'un véhicule de Transport Public
avec la Centrale d'Achat du Transport Public
(CATP)

Le 8 juin 2021, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de SAINTES, régulièrement convoqué à 18h00, s'est réuni à distance en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Bruno DRAPRON, Président.

Présents :

M. Bruno DRAPRON, M. Bernard COMBEAU, M. Gérard PERRIN, M. Jean-Luc MARCHAIS, M. Eric PANNAUD, M. Jean-Luc FOURRE, Mme Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU, M. Jean-Claude DURRAT-SPRINGER, M. Alain MARGAT, M. Eric BIGOT, M. Bernard CHAIGNEAU, M. Francis GRELLIER, Mme Claudine BRUNETEAU, M. Pierre-Henri JALLAIS, M. Joseph DE MINIAC, M. Jérôme GARDELLE, M. Alexandre GRENOT, Mme Agnès POTTIER, M. Philippe ROUET, M. Philippe DELHOUME, M. Jean-Claude LANDREIN, M. Raymond MOHSEN, M. David MUSSEAU, Mme Mireille ANDRE, Mme Véronique ABELIN-DRAPRON, Mme Caroline AUDOUIN, M. Thierry BARON, M. Ammar BERDAI, Mme Florence BETIZEAU, M. Philippe CALLAUD, Mme Véronique CAMBON, Mme Marie-Line CHEMINADE, M. Philippe CREACHCADEC, M. Pierre DIETZ, M. François EHLINGER, M. Pierre MAUDOUX, Mme Evelyne PARISI, M. Joël TERRIEN, Mme Charlotte TOUSSAINT, M. Frédéric ROUAN, Mme Amanda LESPINASSE, M. Jean-Marc AUDOUIN, M. Pierre HERVE, Mme Eliane TRAIN, Mme Françoise LIBOUREL, M. Fabrice BARUSSEAU

Excusés :

M. Jean-Michel ROUGER, M. Gaby TOUZINAUD, M. Stéphane TAILLASSON, Mme Sylvie CHURLAUD, M. Jacki RAGONNEAUD, M. Rémy CATROU, M. Laurent DAVIET, M. Jean-Pierre ROUDIER, Mme Céline VIOLLET, M. Patrick PAYET et M. Michel ROUX

Secrétaire de séance : M. Bernard COMBEAU

RAPPORT

Le rapporteur rappelle que dans le cadre de la Concession de Service Public, la CDA s'est engagée au renouvellement du parc de véhicules vieillissant. Ce renouvellement intervient dans le cadre du PPI et conformément au budget annexe Transports urbains et mobilités voté cette année.

Actuellement, le parc du réseau Buss est constitué de 21 véhicules dont 48% est en Euro 6 soit la norme antipollution la plus contraignante pour ce type de véhicule, 29% en Euro 5, 14% en Euro 4 et 9% en Euro 3. Tous les véhicules nouvellement achetés sont en Euro 6.

Il est proposé au titre de l'année 2021, l'achat d'un nouveau bus pour un montant total T.T.C de 274 944,00 €. Ce nouveau bus portera le parc à 52 % en Euro 6. Il sera livré en 2022.

Après avoir entendu le rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment les articles L. 2113-2 et suivants,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Saintes annexés à l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2019, modifié le 9 janvier 2020, et notamment l'article 6, I, 2°), c) relatif à « l'Organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la 1^{ère} partie du Code des Transports, sous réserve de l'article L. 3421-2 du même code »,

Considérant L. 2113-4 du Code de la Commande Publique autorise les acheteurs à recourir à une centrale d'achats pour l'acquisition de fournitures notamment,

Considérant que le montant total de l'acquisition du véhicule s'élève à 229 120,00 € H.T (soit 222 000,00 € en prix unitaire auquel s'ajoutent la rémunération de la CATP de 2 220,00 € et les PSE facultatives de 4 900,00 €) auquel s'ajoute un montant de 20 % de TVA soit 45 824,00 € ; soit un montant total de 274 944,00 € T.T.C,

Vu les crédits de paiement 2021 disponibles sur le Budget Annexe Transports et Mobilité en matière d'acquisition de bus,

Considérant que la Centrale d'Achat du Transport Public (CATP), propose un véhicule de transport public sélectionné dans le respect des règles des marchés publics, et notamment la proposition formulée dans l'engagement de commande MS 2020-02-06 du 16 avril 2021, présentée par le service commercial de la CATP,

Il est proposé au Conseil Communautaire :

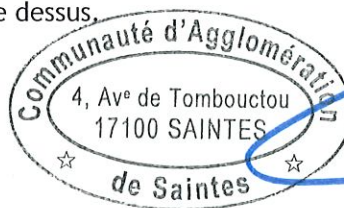
- **d'acquérir** un véhicule type Autobus gabarit réduit faible largeur 9,50 mètres (Iveco GX 137 C), de la marque Heuliez Bus commercialisée par la société Iveco, auprès de la CATP, dont le siège social est situé 8 Villa de Lourcine à PARIS (75014).
- **d'autoriser** le Président ou son représentant en charge des transports et de la mobilité à signer notamment les conditions générales de vente, l'engagement de commande MS 2020-02-06 du 16 avril 2021, la convention de rémunération de la CATP ainsi que tous les autres documents qui s'avèreraient nécessaires dans ce cadre.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

ADOpte à la majorité l'ensemble de ces propositions par :

- 52 Voix pour
- 1 Voix contre (M. Pierre DIETZ au nom de Mme Renée BENCHIMOL-LAURIBE)
- 0 Abstention
- 0 Ne prend pas part au vote

Ainsi clos et délibéré le jour, mois et an que dessus,



Pour extrait conforme,
Le Président,

Bruno DRAPRON

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.